





Quelle ay lesieur audit futur epoux  
ay aha ditte habitant mere.

5.° Laditte habitant mere promet et s'oo  
de s'avoire des elle heredit futur epoux et  
epoux et leur leguit, s'il y a de supplant  
mariage de la loger blair et chaufre  
nourir et subvenir tant le saute qu'elle  
maladie a charge par a, d'ailleurs de leur  
aporter leur sou, travaux et judicieux  
et amouye du travail et judicieux la  
nouriture et subvenir d'ailleurs compense

6.° Ledit futur epoux conjointement  
avec laditte habitant sa mere donne  
a laditte futur epoux le lande viduite  
et durant yelle seulement la demeure de  
leur maison la place de son dit et  
honnore droit aux jours pour a changer  
et faire cuire son pot et aujourd'hui  
potage pour y prendre, herbe potage  
ou chard de jour, amouye et place a  
l'avenir pour le faire l'apporter et une  
place petite a leur ou de latite chere

7.° Donne ledit futur epoux a la  
ditte futur epoux par donation a  
cause de mort la somme de cent cinquante  
franc de rague, et joyaux s'averable  
neantmoins aux leguit, dependant de supplant  
mariage s'il y a et a l'execution de  
tout ce que dessus les parties chazume  
en droit soient obligent tout leur vie

Apogemere

Car ainsy sont vos lettres faites  
 aux parties et par le audit l'ordat  
 l'huissier du notaire suprasu de Francois  
 Solignac officier de l'aulte Justourne  
 Anguinal et de l'aulte proprietaire, tout  
 trois habitant du Bourg de l'ordat  
 Souffiger avec vous notaire toutes les  
 parties, contractants et stipulants, ont  
 dulari ou savoir signer de l'ordat  
 le 17<sup>me</sup> jour d'april 1810

Marriage de l'egle de l'ordat approuvant trois notes  
 Natures des l'ordat en l'ordat Registre  
 Solignac - tible

*Signature*

Marriage — 3  
 cohabitation — 28  
 Cohabitation — 3  
 Dons et ventes 6  
 = 12.28  
 Deniers — 1.24  
 = 13.52

Registre de l'ordat de l'ordat  
 Juillet 1810. f. 2. n. 2. l'ordat  
 l'ordat l'ordat l'ordat

*Signature*

l'ordat de l'ordat

du 16<sup>me</sup> jour 1810

l'ordat de l'ordat  
 l'ordat de l'ordat  
 l'ordat de l'ordat  
 l'ordat de l'ordat  
 l'ordat de l'ordat

le 20 1810

l'ordat  
 l'ordat  
 l'ordat